

Guides-Conférencier·es & Professionnel·les de la transmission culturelle : profession fragilisée

Les récentes évolutions des politiques de réservation mises en place par plusieurs institutions culturelles suscitent une vive inquiétude chez les guides-es titulaires de la carte professionnelle.

Accès aux institutions culturelles : des nouvelles politiques qui fragilisent

En effet, les nouveaux dispositifs imposent désormais des conditions d'accès particulièrement contraignantes, notamment à travers l'obligation de réserver de créneaux de visite pour les petits groupes, soumis à des droits de réservation (DDR), ainsi qu'à des systèmes de forfaits souvent onéreux.

Ces dispositifs reviennent, de fait, à conditionner l'exercice du droit de parole des guides conférencier·es – pourtant garanti par l'obtention de la carte professionnelle – à un paiement préalable.

Non seulement leur création détermine une limitation des créneaux disponibles, mais génère aussi une concurrence entre les professionnel·les travaillant à leur compte, et des plus grandes structures, dotés de meilleurs moyens pour s'accaparer ces créneaux.

Autrement dit, il ne s'agit plus seulement de réguler l'accès aux sites, mais bien d'assujettir l'exercice d'une activité

réglémentée à des conditions financières et logistiques disproportionnées. Cette situation porte atteinte à la reconnaissance même du statut de guides-conférencier·es et à la légitimité de sa mission de médiation culturelle.

Ces mesures rendent difficile, voire impossible, l'organisation de visites pour de petits groupes, pourtant essentiels à des visites de qualité et plus adaptée à des publics aux besoins spécifiques.

Ces politiques révèlent plus généralement la volonté des institutions patrimoniales de disqualifier la médiation humaine au profit d'une politique de flux touristique, où le projet culturel disparaît derrière une prétendue rentabilité obtenue par le recours à des agences privées. La corollaire en est la précarisation des travailleur·euses et la fragilisation de leurs conditions d'exercice. L'ubérisation du métier de guide-conférencier·es est déjà bien abouti.

Nous déplorons :

- Une restriction de l'accès au travail pour les guides professionnel·es, pourtant formé·es, qualifié·es et encadré·es par une réglementation stricte ;
- Une inégalité croissante entre les différents acteurs du secteur, au détriment des professionnels respectant la législation ;
- Une dégradation de la qualité de la médiation culturelle, ayant un impact direct sur l'expérience des visiteur·euses.

Appel à rassemblement

Nous rejoignons la FNGIC (La Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers)

Le mercredi 1^{er} juillet à 18h

Quai de Montebello, 75005 Paris

Pourquoi on se bat ? les guides-conferenciers-es sont indispensables à l'écosysteme culturel

Derrière les droits de réservation et les forfaits imposés, c'est une transformation profonde du métier qui est à l'œuvre : l'exercice d'une activité réglementée devient conditionnée à des capacités financières et à une prise de risque disproportionnée

Louvre (2024), Orsay (2027) : une même dérive vers la privatisation.

Beaucoup de professionnel·les n'ont pas d'autre choix que de devenir auto entrepreneur·euses ou de créer leur propre structure pour continuer à travailler.

Un système qui précarise les travailleur·euses et renchérit l'accès à la culture.

Lire la suite du tract ci-dessous

[Tract Accès aux institutions culturelles fragilisation du metiers de guides-conférencier-es](#)[Télécharger](#)

SUD Culture – branche Métiers de la transmission culturelle

[Contact mail](#) – [Instagram](#)